

J'ouvre un lieu créateur de lien social avec Villages Vivants !

Votre projet, votre activité

Vous avez **un projet d'activité créatrice de lien social** que vous souhaitez installer à la **campagne, dans un village ou une petite ville en quart sud-est de la France** ?

Vous avez déjà une activité installée mais vous souhaitez **rénover, déménager, vous agrandir...** ?

Vous **bloquez sur l'immobilier** (trop cher, trop complexe, trop de travaux, prêt refusé...) ?

Villages Vivants peut être **le bon partenaire pour vous aider à dépasser ces blocages**, dans l'intérêt du bon développement, de l'autonomie et de la pérennité de votre projet.



Bonne idée d'activité
créatrice de lien social

Exemples : Epicerie solidaire
tiers-lieu - café associatif
ressourcerie - micro-crèche...



Milieu rural
Sud-est
de la France



Blocage
immobilier

=  Villages Vivants

Villages Vivants : une foncière rurale et solidaire pour s'installer, déménager, s'agrandir...

Villages Vivants est une société coopérative (SCIC) dont la mission est de **remettre de la vie et de l'activité dans les campagnes, villages et petites villes**, en facilitant le parcours des entrepreneurs qui souhaitent y installer leur activité.

Foncière solidaire et rurale, Villages Vivants **achète, rénove et loue des locaux** pour y installer des lieux et activités qui ramènent de la vie et des services de proximité.

Travaillant **en étroite collaboration avec les entrepreneurs**, nous déterminons ensemble les travaux à mener et les loyers, progressifs et soutenables pour l'activité.

Le porteur de projet qui s'installe dans un local acheté par Villages Vivants bénéficie ainsi d'un **accompagnement sur mesure** pour sécuriser son activité.

Nous pouvons acheter votre futur local !



J'ai un chouette projet, j'ai identifié un lieu ... et la suite ?

Premier contact

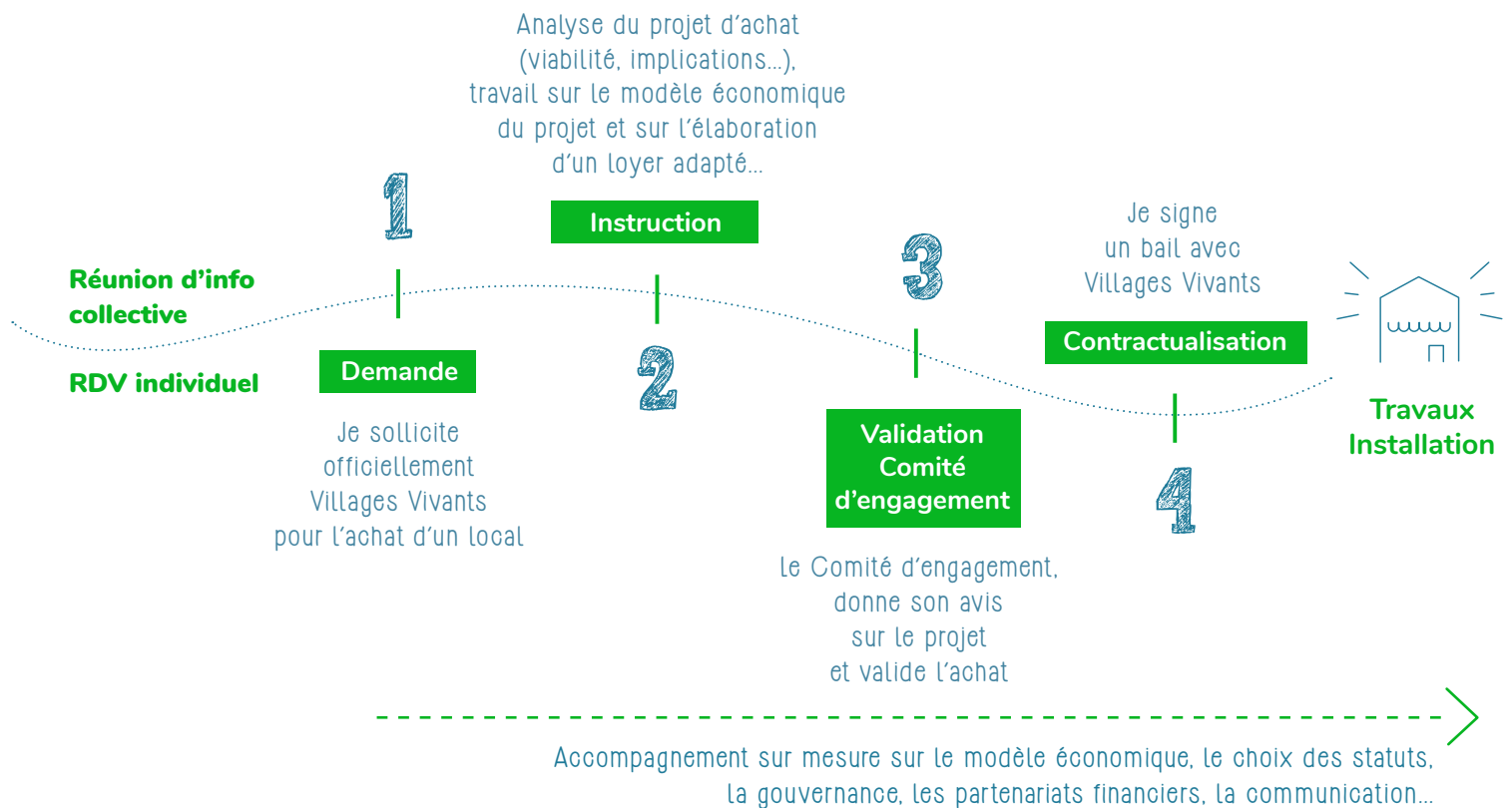
Comme premier contact, Villages Vivants propose des **réunions d'information collectives en visio-conférence tous les 15 jours**. Elles permettent de mieux connaître Villages Vivants et d'identifier s'il est le bon partenaire pour votre projet. **Chacun peut y parler de son activité ou de son projet et bénéficier de conseils utiles**. Ensuite, si l'entrepreneur et Villages Vivants se sentent en adéquation, un rendez-vous individuel est fixé.

Inscrivez-vous dès maintenant au prochain rendez-vous en ligne sur notre site :
<https://villagesvivants.com/inscription-reunion-info/>

De l'instruction à l'installation

Le temps de **l'instruction** consiste en plusieurs temps d'échanges approfondis, de **visites du local** étudié et de travail autour de votre feuille de route, votre **modèle économique**, votre lien au territoire et aux structures partenaires... Des informations qui nous permettront d'étudier la viabilité économique de votre projet, **d'élaborer un plan d'acquisition et de travaux et de proposer des loyers**.

Votre projet est ensuite soumis à validation auprès de notre **Comité d'engagement, un groupe d'experts bénévoles** qui nous permet d'évaluer le risque et la pertinence de l'acquisition. Après avis du Comité d'engagement, nous vous informons de la décision prise et de la poursuite ou non du projet d'achat.



Vous avez une question concernant l'intervention de Villages Vivants auprès des porteurs de projet ?
Contactez Anne-Sophie Daudon : as.daudon@villagesvivants.com

www.villagesvivants.com

 @villagesvivantscrest